


LOI POUR LA RÉINDUSTRIALISATION VERTE



NOTRE CONTRE-PROJET



Groupe parlementaire
LFI-NUPES

SOMMAIRE

INTRODUCTION : NOTRE VISION POUR LA RÉINDUSTRIALISATION VERTE.. 4

CONSTAT..... 8

A / La responsabilité de Macron dans la perte d'emplois industriels 9

- 1 - La Macronie ou la gabegie des aides publiques
au profit des grandes entreprises..... 9
- 2 - Un déclin industriel qui ne peut être résolu par la politique
de l'offre et la stratégie des investissements étrangers.....10
- 3 - Macron, le champion des délocalisations..... 11

B / Le désenfumage du projet de loi : l'intox d'un gouvernement soucieux d'une « industrie verte ».... 13

- 1 - L'illusion du projet de loi « Industrie verte » :
un texte à trous, sans définition ni stratégie 13
- 2 - Titre 1er du projet de loi « Mesures destinées à accélérer
les implantations industrielles et à réhabiliter les friches » :
une non-planification non démocratique 14
- 3 - Titre 2 du projet de loi « Enjeux environnementaux
de la commande publique » : le protectionnisme attendra 16
- 4 - Titre 3 du projet de loi « Financer l'industrie verte » :
des billets verts... sans condition..... 16

NOS PROPOSITIONS 18

A / Planifier par les besoins 19

B / Instaurer un protectionnisme écologique et social 25

C / Investir dans la formation et la recherche pour être en pointe dans les secteurs-clés de la bifurcation écologique..... 29

D / Favoriser de nouveaux modes de production et de distribution.. 33

INTRODUCTION

NOTRE VISION POUR LA RÉINDUSTRIALISATION VERTE

Pour les libéraux, hier apôtres de la tertiarisation, de la start-up nation et d'une France sans usine, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine furent un choc frontal entre le réel et leur idéologie. La France, 7^e économie mondiale, s'est retrouvée incapable de produire suffisamment de masques. La dernière usine française a été délocalisée en 2018 et les machines détruites. Or il était devenu impossible de s'en procurer suffisamment sur le marché international. C'est la redécouverte brutale qu'en temps de crise et dans le cadre d'une compétition entre États, l'argent ne suffit pas à garantir ce qui est nécessaire à la survie des populations.

La France est particulièrement désavantagée dans ce nouveau monde : nous sommes l'un des pays de l'Union européenne dont la balance commerciale est la plus déficitaire. En 2022, notre déficit commercial a atteint 163,6 milliards d'euros, un niveau record depuis 1949. La facture énergétique (115 milliards) n'explique pas tout. Selon le Haut-commissariat au Plan, la consommation intérieure est « très largement insatisfaite par la production nationale ». Sur 9 781 produits, les deux tiers sont en déficit commercial. La situation concernant les produits manufacturés (-78,5 milliards d'euros en 2022) est particulièrement dégradée. La part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 24 % à 9 % depuis 1980. Rien d'étonnant, puisque les « élites » françaises ont plongé dans le mythe de la tertiarisation, faisant le pari de nous priver de la capacité à subvenir à nos besoins, en concentrant notre économie sur une agriculture d'exportation, les services, ainsi qu'une industrie à très haute valeur ajoutée.

Cette stratégie a provoqué un chômage de masse structurel : nous avons perdu 2,5 millions d'emplois depuis 1980. Ce dernier a entraîné en retour une pression à la baisse sur les salaires et la perte de pouvoir d'achat pour les classes populaires et moyennes. Pour faire face à cette situation, nous achetons la paix sociale en important des produits aux coûts de production toujours plus compressés. C'est un véritable cercle vicieux de délocalisations et de paupérisation qui s'est formé ces 50 dernières années. Mondialisation rime avec violation : celle des droits des travailleurs et celle des droits humains élémentaires orchestrée par les régimes autoritaire. Les produits phares de notre société de consommation, comme les smartphones ou les vêtements, sont réalisés via le travail d'enfants et d'ouvriers contre un revenu de subsistance. Alors que l'histoire du XX^e siècle était celle de la conquête des droits pour les classes populaires, les années 1980 marquent le recours croissant à une forme d'esclavage, lointain – mais pourtant bien réel.

L'impact de la désindustrialisation sur le changement climatique est immense. Casser les prix requiert une énergie à bas coût, alimentant un recours au charbon, l'énergie la moins chère et la plus polluante. L'explosion du volume de biens consommés pollue toujours plus. Nos émissions importées ont explosé depuis 1990, annihilant les efforts de réduction des gaz à effet de serre sur le territoire national. **Dans le même temps, nous avons perdu les capacités industrielles essentielles à la décarbonation de l'économie.** Les néolibéraux ont conduit notre pays dans une impasse, convaincus que le reste du monde continuerait *ad vitam aeternam* d'être une usine bon marché. Le réveil est brutal. Alors que la crise climatique a commencé, notre capacité à faire face aux crises géopolitiques est menacée. La reprise post-covid et la guerre en Ukraine ont provoqué une vague spéculative sur les marchés des matières premières et de l'énergie, provoquant une inflation historique. Notre incapacité à faire face à la spéculation alourdit la facture sociale de ces crises conjoncturelles.

La mondialisation sans frein de ces 30 dernières années est révolue. Les grandes nations réapprennent les vertus du protectionnisme. Les États-Unis lancent un *Inflation Reduction Act* qui subventionne massivement leurs entreprises. Malgré le droit européen, l'Allemagne envisage de subventionner l'énergie pour ses entreprises en dessous

des coûts de production. Après la vague de délocalisations vers les pays à moindres coûts salariaux, la concurrence entre économies capitalistes reprend un tour très direct. En France, la Macronie reste aveugle par idéologie et continue d'aggraver la désindustrialisation.

Il est urgent d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire où la relocalisation de la production sera mise au service de la satisfaction de nos besoins, définis collectivement, en harmonie avec les équilibres planétaires. La bifurcation écologique de l'industrie, mais plus globalement de nos sociétés, est une nécessité. C'est une nécessité climatique, écologique, de souveraineté, d'emplois, de prospérité, et de mieux vivre.

Nous ne ferons pas la bifurcation écologique en reproduisant les erreurs qui nous ont mené dans cette impasse. Le libre marché, le libre-échange, la priorité aveugle donnée à la rémunération des actionnaires et du capital, et la politique de l'offre sont autant d'obstacles à l'harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature. Depuis 50 ans nous échouons à maintenir l'industrie dans notre pays. Depuis 50 ans nous échouons à réduire notre empreinte carbone. Les exigences de rentabilité toujours plus élevées ne cessent de dégrader nos conditions sociales et nos environnements de vie. Le chantage à la rentabilité des grandes entreprises est un puits sans fond que nous ne pourrions jamais combler. Les marchés sont structurellement incapables de décider ce qui est nécessaire à notre souveraineté et au respect de la planète. C'est donc une folie de les laisser gouverner à notre place. Il faut changer de logique. Il faut changer de paradigme. Il faut une rupture.

Changer de logique, c'est se fixer une règle verte pour réduire l'impact de l'activité humaine et respecter les limites de la biosphère. C'est avoir une approche globale qui intègre l'ensemble des enjeux écologiques : la décarbonation, mais aussi la biodiversité, la ressource en eau, les émissions et pollutions de toutes natures. C'est définir les besoins pour une sobriété égalitaire et juste. C'est prioriser les moyens (argent public, foncier, formation, etc.) à allouer aux différentes activités humaines et secteurs économiques pour donner la primauté à la bifurcation des activités existantes considérées comme indispensables et à la création d'activités nouvelles nécessaires à la

transition. Le verdissement de notre industrie existante est tout autant nécessaire que le développement des industries qui permettent la lutte contre le changement climatique. Pourtant il s'agit de deux enjeux bien distincts, aussi la mise en place d'outils indifférenciés nuit à l'efficacité de l'action publique.

Changer de logique et mettre en place la planification écologique.

Une planification écologique qui permet la réalisation de chacun de nos objectifs, en tenant compte de leurs caractères différenciés. Une planification écologique qui veille à l'égalité et à l'aménagement équilibré du territoire et au développement des Outre-mer. La planification, c'est reconquérir le temps long de l'investissement, de la formation, du progrès humain, de l'appropriation sociale du progrès technique, face au temps court du capitalisme financiarisé et de l'exigence de rentabilité immédiate. La planification doit donner de la visibilité, des objectifs et des délais à l'ensemble des acteurs pour réussir la grande bifurcation économique, écologique et sociale.

L'urgence écologique et climatique est incompatible avec toute « pause réglementaire » souhaitée par Macron, d'ailleurs désavoué par le Parlement européen. Il nous faut au contraire franchir plusieurs marches pour être à la hauteur de la situation.

Nous n'avons plus le temps des petits pas.



CONSTAT



Selon le gouvernement, les causes de la désindustrialisation seraient des réglementations sociales et environnementales trop strictes et des impôts sur les entreprises trop élevés. Ces déclarations visent à justifier les réformes de casse du marché du travail et les cadeaux fiscaux abyssaux aux grandes entreprises concédés depuis le premier quinquennat Macron. En découle un programme dit de « réindustrialisation verte » qui ne fait que reprendre les vieilles recettes néolibérales : assouplir les règles pour faciliter la vie aux investisseurs étrangers et inonder le secteur privé d'argent public sans demander aucune contrepartie sociale ni environnementale. C'est le moins-disant fiscal, social et écologique. Alors qu'on a déjà engagé 100 milliards dans un plan de relance dont les effets sont encore très incertains d'après la cour des comptes, et que la suppression de 18 milliards d'impôts de production s'est faite sans aucune contrepartie, le projet de loi gouvernemental est étriqué et passe à côté des principaux enjeux, notamment celui du protectionnisme. Nous sommes loin d'une vision globale et cohérente au service d'une réindustrialisation soutenable et souveraine. En ne se posant pas les bonnes questions, la Macronie propose ainsi une loi inutile et inefficace.

A/ LA RESPONSABILITÉ DE MACRON DANS LA PERTE D'EMPLOIS INDUSTRIELS

1 La Macronie ou la gabegie des aides publiques au profit des grandes entreprises

Le premier quinquennat de Macron n'a donné lieu à aucune politique industrielle concrète. Il a consisté en une vulgaire politique de l'offre, au service des profits du capital, en distribuant massivement des aides publiques au secteur privé. Suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) (5 milliards par an), baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 % à 25 %, mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (3 milliards par an), transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations (20 milliards par an), baisse des « impôts

de production » (10 milliards par an), suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (18 milliards par an)... Ces baisses d'impôts ont été conjuguées à l'augmentation sans précédent des aides publiques qui deviennent des cadeaux fiscaux pour maximiser la rentabilité du capital. En 2021, les entreprises françaises, alors en pleine pandémie, ont distribué 51 milliards de dollars de dividendes. Un record, alors qu'elles n'avaient pas encore retrouvé leurs résultats d'avant-crise. Quant aux petites et moyennes entreprises, elles constituent une part importante des emplois, irriguent et font vivre nos villes et villages. Alors que leur taux effectif d'impôt sur les sociétés est un tiers plus élevé que celui des grands groupes, elles sont laissées seules face à l'explosion des coûts de l'énergie ! En arrosant les grandes entreprises d'argent public au lieu de soutenir l'industrie et d'orienter la production, Macron a fait de la France la championne du monde de la distribution des dividendes mais aussi des délocalisations.

2 **Un déclin industriel qui ne peut être résolu par la politique de l'offre et la stratégie des investissements étrangers**

Depuis 1973, la part des emplois industriels dans l'emploi global a été divisée par deux. Ce sont 2,5 millions d'emplois industriels perdus.

La France est désormais 22^e sur 27 en Europe en matière d'emplois industriels rapportés à l'emploi total. Derrière ces chiffres, les conséquences sont bien réelles et dramatiques. Confrontée à la pandémie, la France, 7^e puissance économique mondiale, s'est retrouvée dans l'incapacité de produire des masques, des respirateurs, des équipements médicaux et des produits pharmaceutiques stratégiques. Autant de symptômes d'un pays désindustrialisé et fragilisé.

Lors du dernier « sommet » *Choose France*, Macron a mis en avant une prétendue profusion d'investissements étrangers pour justifier sa politique industrielle, comme si de nouveaux sites de production fleurissaient partout sur le territoire. Mais attirer des investissements étrangers ne constitue en rien une politique de réindustrialisation. Au contraire, la vente à la découpe de l'outil de production aux capitaux étrangers sans stratégie nationale place les territoires en compétition les uns avec les autres. **Pire encore, cette vision dépossède le pays de son pouvoir de décision et de son appareil de production.**

Ainsi, la part de l'emploi manufacturier ne cesse de diminuer sous Macron et passe même sous la barre des 10 % fin 2022. Seuls 4 projets sur 10 annoncés par Macron relèvent de projets industriels, pour 3 200 promesses de nouveaux emplois industriels, soit en moyenne 32 par département. Le gouvernement vante une baisse des fermetures d'usines. Mais c'est encore un trompe-l'œil puisque la production manufacturière globale a baissé en volume de 4,45 % par rapport à 2017.

3 Macron, le champion des délocalisations

Non, la France n'est pas désindustrialisée parce que « *nous travaillons moins que nos voisins* ». Ce processus est essentiellement dû aux délocalisations menées par les grands groupes afin de bénéficier d'une main d'œuvre à bas coût et de droits moins protecteurs. **Avec Macron, les délocalisations se sont poursuivies.**

Confronté aux 290 employés de l'usine de sèche-linge Whirlpool, Macron promettait, lors de son premier mandat, de sauver l'entreprise. Le site a fermé et a été délocalisé en Pologne. **Pis encore, les délocalisations sont accompagnées par les gouvernements successifs depuis 2017, y compris lorsque l'État détient des parts dans les entreprises donneuses d'ordre.** Sous Macron, l'État actionnaire a déserté au moment du refus de Renault de soutenir l'offre de reprise de la fonderie SAM, pourtant productrice de pièces pour les moteurs automobiles hybrides. Depuis, le site a fermé avec 333 licenciements, comme ont plié de nombreuses autres fonderies : MBF Aluminium dans le Jura (284 salariés), Poitou Fonte (292 salariés) et Aluminium d'Ingrandes sur Vienne (280 salariés)... Rien n'a été mis en œuvre pour contraindre les constructeurs automobiles tels que Renault et PSA à honorer leurs engagements et à investir en France, malgré les aides publiques reçues. Les « giga-factories » de batteries électriques annoncées sur Dunkerque font office de cache misère pour un secteur automobile en crise : un tiers des emplois ont disparu dans le secteur depuis l'an 2000, et 70 000 emplois sont menacés dans les 7 ans qui viennent.

L'État actionnaire sous Macron subventionne les délocalisations. Par son inaction, le gouvernement amplifie le phénomène à divers secteurs économiques : l'automobile (Bridgestone), la pharmaceutique,

l'énergie (branche énergies d'Alstom, Lafarge), la défense (GIAT Industries), l'électronique (Ferropem) ou encore l'aéronautique, avec la délocalisation récente des usines du groupe Latécoère.

Quand ces entreprises ferment, c'est un désastre social pour les territoires concernés : leurs habitants, leurs commerces, leurs services publics périssent et les bassins industriels d'autrefois se retrouvent sinistrés et abandonnés. Plus largement, les fermetures d'usines signent bien souvent la fin de compétences industrielles. En perdant tous ces savoir-faire, la France se prive alors d'atouts précieux pour mener la bifurcation écologique. Pour compenser ce que nous ne faisons plus, nous importons massivement des produits des quatre coins du monde. Cela augmente les émissions de gaz à effet de serre liés à la production et aux transports. Les émissions importées ont ainsi augmenté de 78 % en 25 ans : elles représentent aujourd'hui 51 % de l'empreinte carbone des Français. Délocaliser n'est pas dépolluer, c'est polluer davantage en externalisant la production nécessaire à notre niveau de vie et en important des produits fabriqués avec des standards environnementaux et sociaux qui sont bien moindres. Actuellement, le seul objectif de décarbonation avancé par le gouvernement est insuffisant pour engager la bifurcation écologique et ne prend le sujet de l'industrie verte que par le plus petit bout de la lorgnette. Pour preuve il n'y a toujours aucun objectif de réduction des émissions importées de la France, pourtant demandé par le Haut Conseil pour le Climat (HCC).

B/ LE DÉSENFUMAGE DU PROJET DE LOI : L'INTOX D'UN GOUVERNEMENT SOUCIEUX D'UNE « INDUSTRIE VERTE »

1 L'illusion du projet de loi « Industrie verte » : un texte à trous, sans définition ni stratégie

Le projet de loi (PJL) Industrie verte a tout d'une illusion. Il relève davantage d'un plan de communication pour essayer de tourner la page des retraites que d'une véritable loi, avec des ambitions à la mesure de la désindustrialisation et du péril climatique. La plupart des mesures annoncées par Macron, comme le crédit d'impôt « *Investissement industrie verte* » ou la réforme du bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques ne figurent pas dans le PJL industrie verte lui-même. Ces mesures sont annoncées pour le projet de loi de finances pour l'année 2024 : pourra-t-on seulement en débattre ou le Gouvernement utilisera-t-il de nouveau un 49-3 autoritaire et anti-démocratique ?

D'autre part, le gouvernement n'a toujours pas précisé clairement ce qu'il entendait par « Industrie verte ». Le texte de loi proposé n'apporte pas de réponse, ouvrant la porte à des passe-droits pour des entreprises stratégiques pour « la souveraineté nationale », sans préciser les contours de ce concept.

La Macronie s'obstine dans la même voie qui a entraîné la désindustrialisation : inonder le secteur privé d'argent public sans contrepartie sociale, sanitaire ou environnementale. Or, la relocalisation industrielle devrait être fondée sur nos besoins et sur des objectifs d'intérêt général que la Nation se fixe. En la matière, la Macronie se passe de réflexion et de considérations.

Au final, le texte de loi proposé par le gouvernement ne couvre que 3 volets : la réduction des délais d'implantation de sites industriels (Titre 1, articles 1 à 11), l'adaptation de la commande publique aux enjeux environnementaux (Titre 2, articles 12 à 14), la mobilisation de l'épargne privée pour financer l'industrie verte (Titre 3, articles 15 à 19).

Or, aucune volonté de relocalisation ne peut aboutir dans le carcan idéologique du capitalisme financiarisé, de la compétitivité et de ses corollaires, le *dumping* social et écologique. Le texte de loi écarte la question d'une stratégie protectionniste menée dans le cadre d'une bifurcation écologique cohérente. Ses articles sont vides et ne traitent aucunement les limites planétaires, les droits des salariés, une planification stratégique, une formation adaptée et un protectionnisme social et écologique.

2 Titre 1^{er} du projet de loi « Mesures destinées à accélérer les implantations industrielles et à réhabiliter les friches » : une non-planification non démocratique

Concernant la planification industrielle, l'article 1^{er} se limite à confier aux Régions le soin de fixer dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des objectifs en matière de développement industriel, notamment en matière de localisation préférentielle. Aucune méthode ni objectifs ne sont donnés pour définir les filières stratégiques à relocaliser, veiller à l'équilibre des territoires, à la résilience et aux bassins industriels sinistrés.

Lors de son examen au Sénat, les sénateurs ont fort heureusement ajouté un article 1 bis A, contre l'avis du gouvernement, qui prévoit que l'État élabore une stratégie nationale « Industrie verte » pour la période 2023-2030. Cet article vise notamment à déterminer les filières stratégiques qui doivent être implantées ou développées prioritairement sur le territoire national. Le seul article d'intérêt stratégique pour la France a été supprimé en commission à la demande du rapporteur général du texte, Guillaume Kasbarian (Renaissance) !

En matière d'instruction des projets industriels, sous couvert de simplification du droit, le texte introduit un recul démocratique et écologique important. L'article 2 vise en effet à réaliser en parallèle la phase d'examen et la phase de consultation du public lors de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale. Aujourd'hui l'instruction comprend 3 phases successives : l'examen, la consultation du public puis la décision. Cette proposition vise à réduire la durée

d'instruction, autrement dit à sacrifier l'évaluation environnementale et la participation du public. Après le passage en commission, ce sont même les conditions de recours après autorisation qui ont été durcies.

En ce qui concerne les friches industrielles, le projet de loi vise à faciliter la libération de fonciers industriels en fin d'activité. Il fait l'impasse sur la question des moyens nécessaires à la requalification des friches et à la relance d'activités pour les sites abandonnés.

L'article 7 vise à réformer l'outil des « sites naturels de compensations » (SNC). Selon France Nature Environnement (FNE), « les mesures proposées ne paraissent pas de nature à améliorer l'existant, bien au contraire ». Par ailleurs, la compensation ne doit arriver qu'après avoir évité et réduit les dommages d'un projet selon la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC).

Les articles 8 et 9 étendent le bénéfice de la procédure simplifiée de déclaration de projet aux implantations d'industries vertes et accélèrent les procédures d'urbanisme applicables. L'objet de ces articles est de permettre de qualifier de projets d'intérêt général certains types d'industrie, notamment celles qui assemblent ou fabriquent des biens bénéfiques à la transition écologique. Or, ces notions n'intègrent pas nécessairement des types d'industrie particulièrement favorable à la transition écologique, en particulier l'industrie du recyclage, du réemploi et de la réparation.

Par ailleurs, l'article 8 généralise la procédure de déclaration d'utilité publique à une vaste catégorie d'installations industrielles. La déclaration d'utilité publique systématique n'est pas un mode de planification industrielle souhaitable. La rédaction proposée pourrait être appliquée bien au-delà des installations strictement nécessaires pour assurer la transition écologique. Il est préférable que les projets industriels respectent les procédures normales d'autorisation.

3 Titre 2 du projet de loi « Enjeux environnementaux de la commande publique » : le protectionnisme attendra

Les articles 12 et 13 comprennent des mesures destinées à « verdir » la commande publique notamment par des ajustements aux dispositions de la loi climat et résilience. Les évolutions vont dans le bon sens mais la portée est extrêmement réduite et confine à l'affichage. La commande publique ne tiendrait pas compte de critère géographiques, environnementaux ou sociaux dans la sélection de produits.

Le projet de loi ne contient aucune disposition visant à protéger les productions françaises et à limiter les importations. Ni taxe kilométrique, ni exigence de bilans carbone ni aucune contrepartie aux aides publiques aux entreprises.

4 Titre 3 du projet de loi « Financer l'industrie verte » : des billets verts... sans condition

L'article 16 crée l'un des dispositifs phares de la loi, quoique de peu de portée, le Plan d'épargne avenir climat (PEAC). Il s'agit d'un nouveau produit d'épargne réservé aux mineurs. Les versements dans ce plan d'épargne seraient affectés en partie à l'acquisition de titres financiers qui contribuent au financement de l'économie productive et de la transition écologique, au fonctionnement largement inspiré de celui du plan épargne retraite (PER). Ce plan d'épargne vise une mobilisation d'1 milliard d'euros, ce qui est ridicule par rapport aux 5 700 milliards d'épargne. **Qui va bénéficier du PEAC ? Les plus riches avec des titres « à risque » et une défiscalisation prévue lors de la liquidation.** Dans l'étude d'impact de la loi, on lit même que l'objectif est « *d'encourager les familles à créer de l'épargne pour l'entrée dans la vie active* » (plutôt que de développer les services publics ou une garantie autonomie pour cela) et de « sensibiliser les plus jeunes à la finance et à l'investissement ». On est loin de l'objectif de financer la transition écologique.

L'article 17 vise à encourager l'orientation de l'épargne placée en assurance vie et sur des PER vers les PME et ETI. Encore une fois, il y a un énorme problème de ciblage. Cet article qui se voudrait « pro-

industrie » n'a rien à voir avec la transition écologique. C'est le même problème pour *les articles* 18 et 19. L'article 19 risque spécifiquement de renforcer la financiarisation des petites entreprises implantées localement avec une augmentation du contrôle des actionnaires sur les PME, alors que le recours au secteur bancaire devrait au contraire être privilégié.

NOS PROPOSITIONS



A/ PLANIFIER PAR LES BESOINS

La bifurcation écologique de nos sociétés est une urgence absolue. C'est un impératif climatique, écologique, de souveraineté, d'emplois, de prospérité, et de mieux vivre. Le retard accumulé par les gouvernements néolibéraux successifs est colossal.

Nous ne ferons pas la bifurcation écologique avec les vieilles recettes néolibérales qui nous ont menées dans cette impasse. Le libre marché, le libre-échange, la politique de l'offre, la toute puissance du capital sont structurellement incapables de faire face au péril climatique. Il faut une rupture. C'est le sens de la planification par les besoins que nous portons. Nous souhaitons changer de logique, gouverner par les besoins, et fixer la règle verte : ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer.

1 **La nécessité d'une approche globale**

Les enjeux de bifurcation écologique de l'industrie ne se limitent pas à la décarbonation. Nous portons une approche globale, qui intègre l'ensemble des enjeux écologiques : la biodiversité, l'eau, le climat et la santé. Les effets sur l'environnement ont lieu à chaque niveau de la chaîne de production : l'approvisionnement, la fabrication, et la consommation. C'est pourquoi l'évaluation des activités doit se faire de manière complète, qu'il s'agisse d'impacts directs ou d'externalités indirectes. Pour mettre en place la bifurcation écologique, chaque levier doit être activé : sobriété, efficacité, et transformation des processus.

L'industrie est un utilisateur d'eau potable important. Là aussi, il faut rompre : réduction des quantités utilisées, rénovation des réseaux internes pour diminuer les pertes, priorité donnée aux eaux de récupération. Nous interdirons la tarification dégressive qui ne pousse pas à économiser la ressource.

La sobriété foncière est un préalable : il faut atteindre le zéro artificialisation nette le plus vite possible. Pour que cela n'obère pas le

développement de nouvelles industries, un plan de reconversion du foncier déjà artificialisé sera mis en place, dans une optique de priorisation et de densification, par exemple à la place des friches mortes, des zones commerciales et des entrepôts.

Pour protéger l'écosystème, les salariés et les riverains contre les pollutions et les risques d'accidents, une autorité indépendante de contrôle des installations Seveso sera créée sur le modèle de l'Autorité de sûreté nucléaire. Elle disposera des moyens de contrôle et de sanction aujourd'hui placés sous l'autorité des préfets et qui seront renforcés.

2 Planifier la bifurcation de nos industries

La méthode de la planification écologique part des besoins de la population, définis collectivement et démocratiquement. Elle se réapproprie le temps long et permet d'engager collectivement les immenses chantiers qui nous attendent : réduction de moitié de nos émissions d'ici dix ans, neutralité carbone en 2050, règle verte.

S'il est nécessaire d'aborder à la fois le verdissement de l'industrie existante et le développement d'une nouvelle industrie verte, distinguer la spécificité des deux approches est incontournable. Des stratégies de filières accompagneront la bifurcation réelle d'activités qui ne sont pas soutenables dans leur formes actuelles. Nous assurerons leurs reconversions ou leur remplacement par d'autres activités.

3 Associer les communes, les citoyens et les salariés

La planification est avant tout une méthode. Elle doit être démocratique. Rien ne doit ni ne pourra se faire sans la participation active des citoyens et des salariés.

Le Conseil à la planification écologique coordonnera les concertations avec les différents acteurs économiques et la société civile en lien avec le Parlement. Il associera largement les branches professionnelles, syndicats, associations et ONG dont la mobilisation est indispensable à une planification démocratique et à une bifurcation juste.

Les communes seront placées au cœur de sa mise en œuvre par des débats citoyens et les départements mettront en place des assemblées constituées de citoyens tirés au sort pour décider d'auditions, demander des éléments aux services de l'État au niveau du département, interpellier les différents acteurs publics et privés.

Dans les entreprises, les salariés ne doivent pas être spectateurs, encore moins victimes, des bouleversements nécessaires. Ils sont les mieux placés pour connaître les impacts de la production et les possibilités d'amélioration. Nous les associerons pleinement aux prises de décisions afin de leur permettre de choisir collectivement des moyens pour parvenir à la bifurcation de leur entreprise.

4 Transformer le rapport à l'énergie

Sur le marché européen de l'électricité, le prix est fixé heure par heure sur le coût de production de la dernière centrale appelée et ne reflète pas les coûts réels de production. **Les investissements indispensables à la relocalisation comme la décarbonation de l'industrie réclament une visibilité sur le long terme.** D'autres principes que le marché doivent primer. Fondement de notre civilisation, l'énergie n'est pas une marchandise mais un bien commun. **Nous défendons la mise en place d'un pôle public de l'énergie et d'un réseau interconnecté avec les autres réseaux européens dont les échanges seraient fondés sur la décarbonation et la coopération plutôt que sur la compétition et la spéculation.**

Une tarification réglementée et progressive, donnant une visibilité sur le long terme, doit être rétablie pour tous les ménages et les opérateurs qui le souhaitent (industries électro-intensives, PME, collectivités locales...), pour l'électricité et le gaz.

Nous garantirons aux prix de l'énergie la stabilité et la visibilité nécessaires pour permettre d'investir dans le temps long. Pour cela nous poserons les bases d'un tarif réglementé de long terme.

Pour les industries, les efforts d'économie énergétique doivent être amplifiés, la conjugaison de plusieurs productions au sein de plateformes recherchée et des infrastructures communes de production

d'énergies renouvelables, de transport et de stockage d'hydrogène ou encore de valorisation de chaleur fatale développées.

Enfin le déploiement massif des énergies renouvelables devra être accompagné du développement industriel de l'ensemble des filières participant aux chaînes de valeur y compris par des mesures protectionnistes pour retrouver notre souveraineté énergétique et développer l'emploi dans les filières d'avenir.

5 Repenser les financements

Le rapport Pisani-Ferry l'a rappelé : la bifurcation écologique nécessite une grande quantité d'investissements publics et privés. Il s'agit *a minima* de 67 milliards d'euros supplémentaires par an, dont 34 milliards d'euros d'investissements publics. Le rôle de la puissance publique est donc déterminant, et ne peut se limiter à quelques ajustements anecdotiques.

Les seules solutions aujourd'hui proposées par le gouvernement, mêlant financement public des profits privés, et dégradation des ressources fiscales sont écologiquement inefficaces, socialement injustes, et économiquement dangereuses.

Attribuées sans contreparties écologiques, **les aides publiques aux entreprises représentent chaque année 205 milliards d'euros, soit 40 % du budget de l'État !** Ces sommes colossales doivent être réorientées vers les besoins de la bifurcation écologique. La France accorde davantage de subventions aux combustibles fossiles qu'aux énergies renouvelables. **Nous mettrons donc fin aux niches fiscales qui encouragent le recours aux énergies fossiles. Nous conditionnerons le versement d'aides publiques** à des critères de résultats compatibles avec une trajectoire d'un réchauffement limité à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

Lorsque l'État s'implique financièrement dans les projets industriels, il est normal qu'il ait voix au chapitre. Aux subventions publiques à des projets privés, nous privilégierons donc la participation sous forme de capital public dans un cadre d'économie mixte permettant un meilleur contrôle de l'usage des fonds, des productions et des brevets. Dans le cas d'industries stratégiques, nous aurons recours à des sociétés coopératives d'intérêt collectif, ou à la nationalisation.

C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS LES MESURES SUIVANTES :

➔ Organiser la définition des besoins et leur satisfaction

- **Garantir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau** pour assurer les besoins essentiels, et adopter un coût marginal progressif de l'eau pour éviter le gaspillage.
- **Créer un Conseil à la planification écologique** qui devra superviser, organiser, élaborer et mettre concrètement en œuvre le plan.
 - . Il s'assurera de la cohérence des politiques sectorielles et locales avec les objectifs et principes fixés par le plan.
 - . Il veillera à l'aménagement équilibré du territoire et au développement endogène des Outre-mer.
- **Piloter la création ou la relocalisation de filières indispensables** à la bifurcation écologique du pays, comme la filière photovoltaïque en lien avec une stratégie protectionniste.
- **Mettre en place un grand plan foncier**, garantissant la mise à contribution des espaces artificialisés inutiles plutôt que l'artificialisation de nouveaux sols.
- **Soumettre à la Banque publique d'investissement et à la banque des territoires de nouvelles missions prioritaires :**
 - . Favoriser la modernisation des équipements et l'investissement matériel pour la gestion des déchets, le recyclage, le réemploi et le reconditionnement.
 - . Accompagner les changements de flotte pour des véhicules écologiques.

➔ Faire des salariés les premiers acteurs de la bifurcation en entreprise

- **Instaurer la possibilité en cas de reconversion d'une entreprise de souscrire à un contrat de bifurcation écologique** garantissant les droits sociaux, la formation, et la rémunération, pour assurer un cadre protecteur pour les salariés.
- **Donner aux Comités sociaux et économiques (CSE) un droit de veto suspensif** sur les décisions stratégiques d'investissement et de production.

- **Instaurer des négociations trisannuelles obligatoires** en vue de la conclusion d'accords de bifurcation écologique de l'activité.
- **Refonder le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** supprimé par Macron, et élargir ses missions aux enjeux de préservation de l'environnement.
- **Créer un droit de reprise d'activité préférentiel pour les salariés** dans un but écologique en cas de cession ou de fermeture d'entreprise.
- **Augmenter la part d'administrateurs salariés** dans les conseils d'administration.

➔ Mettre en place une fiscalité et une épargne véritablement vertes

- **Établir un impôt écologique sur la fortune** pour les patrimoines les plus polluants qui finance la bifurcation écologique.
- **Conditionner les aides publiques** à la mise en place d'un plan d'éco-conception et de réduction des émissions de CO₂.
- **Affichage de l'écotaxe sur toutes les factures**, au même titre que la TVA.
- **Augmenter la part des encours de l'Assurance-vie et du Livret de développement durable et solidaire.**

B/ INSTAURER UN PROTECTIONNISME ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Pour concilier réindustrialisation, indépendance stratégique et bifurcation écologique, instaurer un protectionnisme social et écologique est la seule réponse crédible et sérieuse. C'est un impératif pour sortir les secteurs stratégiques pour la bifurcation écologique de la logique court-termiste du marché.

La mondialisation dérégulée ne permet pas aux entreprises locales de produire en France dans de bonnes conditions. La mise en concurrence et l'éclatement des chaînes de valeur sur les productions stratégiques creusent la tombe de l'industrie française. Les règles européennes absurdes sur les aides d'État nous empêchent d'investir suffisamment dans les secteurs stratégiques, comme peuvent le faire les industries lourdement subventionnées des États-Unis ou de Corée du Sud.

Les gouvernements précédents ont accepté le grand déménagement du monde, conséquence d'un libre-échange total et irresponsable. La première conséquence est un désastre social : la concurrence déloyale que nous subissons pousse à une politique économique et sociale de compression des salaires et des droits sociaux. Face à cela, les règles européennes ne nous permettent pas de privilégier les entreprises qui créent de l'emploi localement dans la commande publique. Cette politique absurde empêche le retour au plein-emploi. La deuxième conséquence majeure de ce grand déménagement du monde est le désastre écologique. Les émissions de gaz à effet de serre liées aux importations ont explosé. Nous délocalisons la pollution, et nous perdons peu à peu les savoir-faire et la base industrielle nécessaires au succès de la bifurcation écologique. Le changement climatique plaide au contraire pour la relocalisation des chaînes d'approvisionnement : l'autonomie, l'indépendance, la souveraineté sont intimement liées à la sobriété et à la réorientation de notre appareil productif.

Nous devons sécuriser de manière urgente les fleurons stratégiques afin de mettre un terme à l'hémorragie, puis nous appuyer sur nos ouvriers et ingénieurs qualifiés ainsi que nos chercheurs de pointe pour inscrire la relocalisation de la production dans la bifurcation écologique, en protégeant nos industries des ingérences étrangères et du moins-disant social et environnemental.

C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS LES MESURES SUIVANTES :

➔ Stopper l'hémorragie et protéger nos savoir-faire

- **Rendre effectives les peines de réquisition d'intérêt général** pour les délocalisations ou fermetures d'activité.
- **Poursuivre les atteintes au patrimoine industriel français** faisant partie des « intérêts fondamentaux de la Nation » comme le prévoit le Code pénal.
- **Étendre le décret relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable**, notamment aux secteurs des matières premières (extraction et transformation) et de l'automobile.

➔ Relocaliser dans le cadre de la planification écologique et donner aux entreprises les moyens de produire en France

- **Lancer un plan d'investissement de 200 milliards d'euros** pour la bifurcation écologique, dont 20 milliards seront investis spécifiquement pour la relocalisation de la production.
- **Relocaliser les secteurs stratégiques** pour la résilience du pays (médicaments, transports, énergie, textile...) et relocaliser la production des biens intermédiaires stratégiques indispensables pour ces industries.
- **Créer une agence pour la relocalisation** qui pilotera l'élaboration de ces plans de relocalisation pour chaque filière.

- **Permettre l'accès à des prêts bancaires à taux et conditions avantageux pour les activités contribuant activement à la bifurcation écologique** et à la relocalisation des productions stratégiques pour la résilience du pays, et faciliter l'accès des TPE/PME à ces prêts (actuellement, les taux d'intérêts auxquels elles sont soumises sont bien plus élevés que ceux pour les grands groupes).
- **Supprimer les avantages fiscaux sur l'épargne française investie à l'étranger** pour re-diriger l'épargne vers l'économie nationale.
- **Réviser le Code des marchés publics** pour favoriser les entreprises sociales et solidaires, écologiques, et locales.
- **Établir des critères de localisation** de l'activité pour la commande publique nationale et locale et pour l'accord des aides aux entreprises.
- **Aider les entreprises** via des contrats d'implantation pour toute relocalisation.
- **Conditionner toute aide de l'État** aux entreprises à des objectifs sociaux, écologiques et fiscaux contraignants, et exiger le remboursement des aides en cas de non-respect des contreparties.

➔ Lutter contre les ingérences économiques

- **Augmenter les moyens du Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)** et créer un réseau de délégués départementaux.
- **Charger le SISSE de dresser un état des lieux des menaces étrangères sur les productions stratégiques.**
- **Renforcer les moyens humains dévolus au renseignement économique.**
- **Renforcer nos mécanismes de défense contre l'instrumentalisation par des puissances étrangères,** notamment les États-Unis, de l'extraterritorialité du droit pour déstabiliser nos entreprises, et protéger des mécanismes à l'échelle européenne.

➔ Instaurer un protectionnisme écologique et solidaire et changer les règles du commerce international pour protéger le développement des filières

- **Adopter des mesures anti-dumping d'urgence sur les industries stratégiques qui le nécessitent.**
- **Instaurer des droits de douane** en fonction de critères écologiques et sociaux.
- **Instaurer une taxe kilométrique aux frontières de la France** pour dissuader les délocalisations et l'importation de produits trop éloignés.
- **Mettre fin aux niches fiscales sur le kérosène** pour limiter le dumping du e-commerce depuis l'étranger.
- **Exiger un dépôt de garantie préalable auprès de la Banque de France** en contrepartie d'un investissement étranger dans le pays.
- **Faire l'inventaire et l'évaluation des accords de libre-échange déjà appliqués et les renégocier** pour imposer le respect de normes écologiques et sociales pour la commercialisation des produits importés en France.
- **Interdire l'importation des produits fabriqués dans des conditions de travail inacceptables** et intégrer le respect des règles fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans les accords commerciaux.
- **Renégocier les traités européens** pour mettre en place des mécanismes de protectionnisme concertés.
- **Porter au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale des propositions de rupture** avec le néolibéralisme international, renégocier le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et réinvestir la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
- **Agir pour l'adoption à l'ONU d'un règlement contraignant les multinationales à respecter des normes sociales et environnementales.**

C/ INVESTIR DANS LA FORMATION ET LA RECHERCHE POUR ÊTRE EN POINTE DANS LES SECTEURS-CLÉS DE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

La bifurcation écologique nécessite des qualifications de pointe à tous les niveaux et dans tous les secteurs : **les offres de formation initiale et tout au long de la carrière doivent donc être repensées en cohérence avec les objectifs écologiques du pays.** Pour passer au 100 % d'énergies renouvelables, il nous faudra des milliers de métallurgistes, chaudronniers, soudeurs, électrotechniciens, ouvriers de maintenance... Comment former 5 000 ouvriers spécialisés pour démanteler les centrales nucléaires ? Comment accompagner les salariés du nucléaire et des énergies fossiles, déjà hautement qualifiés, pour assurer leur reconversion et leur contribution à la bifurcation ?

La production des savoirs et des qualifications nécessaires à la bifurcation écologique doit être prise en charge collectivement comme un défi majeur de notre temps. Nous devons créer les nouvelles filières dont nous avons besoin, adapter les filières actuelles, et réfléchir partout sur la façon dont chaque métier va être modifié par ce changement profond de mode de production et de consommation. Pour rendre possible cette transformation radicale de nos modes de production, nous devons rapidement produire des connaissances finalisées et former massivement.

Cela implique d'investir pour reconstruire le service public de l'enseignement et de la formation, ainsi que la recherche scientifique publique. Sans enseignement professionnel de qualité, il ne peut y avoir de société développée. De même, il ne peut y avoir de futur économique et social pour le pays sans une recherche publique puissante et disposant d'amples moyens. C'est encore plus vrai du fait de l'immense chantier qui s'annonce devant nous : la bifurcation écologique concerne tous les secteurs, et nécessite une progression permanente des savoirs.

L'État doit assumer son rôle de pilote en la matière, en lien avec la planification écologique, en organisant la définition des besoins de qualifications et des priorités de recherche finalisée, l'élaboration des contenus de formation et l'allocation des moyens. Il doit le faire en s'appuyant sur un processus collectif qui mobilise toute la société, et sur des services publics nationaux de la formation et de la recherche.

C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS LES MESURES SUIVANTES :

➔ Définir les besoins de qualification pour répondre à la bifurcation écologique

- **Rétablir un cadre national unique pour fixer les contenus d'enseignement correspondant à chaque diplôme.** Ces diplômes correspondent à des grades qui offrent des garanties salariales à travers les grilles de classification des conventions collectives.
- **Créer un Conseil national de la qualification professionnelle** chargé de l'élaboration et de la révision de ce cadre national des diplômes pour répondre aux objectifs de qualification nécessaires à la bifurcation écologique. Ce conseil est le lieu pour établir ces besoins de qualification de façon organisée et coopérative. Il regroupe : les acteurs de la formation, les représentants des salariés, des acteurs économiques (Chambre des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture), les organisations patronales et les branches professionnelles, les collectivités territoriales, les syndicats enseignants, associations de parents d'élèves, représentants des étudiants et des lycéens et des acteurs du monde associatif (associations d'usagers et de consommateurs, ONG, et les associations environnementales).
- **Définir les besoins de formation en lien avec la bifurcation écologique :** charger le Conseil national de la qualification professionnelle de quantifier le nombre de travailleurs, métier par métier, qui seront nécessaires dans les prochaines années. Il s'appuie pour cela sur des objectifs sectoriels chiffrés pour

chaque domaine de production dans le cadre d'un plan de bifurcation écologique et de relocalisation.

- **Adapter le contenu des formations aux métiers de demain :** constituer des groupes de travail par métier pour interroger le contenu des formations. Leur mission est d'anticiper les évolutions technologiques à venir pour former les ingénieurs et techniciens de demain.

➔ Reconstruire un service public de l'enseignement et de la formation pour investir dans les qualifications de demain

- **Développer sur tout le territoire des centres polytechniques professionnels** associant des formations publiques allant du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur (BTS) ou encore, lorsque cela est pertinent, des instituts universitaires technologiques (IUT) et des licences professionnelles. Ils permettent également la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **Rétablir un enseignement professionnel de haut niveau :**
 - . Rétablir le baccalauréat professionnel en quatre ans et les CAP en trois ans.
 - . Supprimer progressivement les aides à l'embauche d'apprentis versées aux entreprises. Ces sommes seront redirigées vers les lycées professionnels et les nouveaux centres polytechniques professionnels. L'apprentissage doit être exclusivement réservé aux formations où cela est pertinent d'un point de vue pédagogique.
 - . Rétablir l'encadrement de la création des centres de formation d'apprentis (CFA) sous l'autorité des régions.
 - . Interdire la délivrance de nouveaux diplômes privés professionnels n'entrant pas dans ce cadre. Notamment, les « bachelors » dont le contenu ne correspond pas à celui d'un diplôme prévu par le cadre national n'obtiendront plus le grade de licence.
- **Garantir le droit à la formation pour toutes et tous :**
 - . Garantir le droit à la formation et à la reconversion des salariés dont les métiers sont amenés à évoluer du fait de la bifurcation écologique. Ce défi va nécessiter un effort financier de formation sans précédent, auquel l'État et les employeurs se doivent, chacun à leur niveau, de répondre.

Obliger les employeurs à consacrer une part de l'augmentation des fonds mutualisés de la formation professionnelle continue à la reconversion des salariés dans les secteurs impactés par la bifurcation écologique. Cette part est fixée par décret et évolue en fonction des besoins.

➔ Refonder le service public de la recherche scientifique

- **Augmenter l'investissement public dans la recherche** en consacrant les 7,7 milliards actuellement dépensés dans le crédit d'impôt recherche.
- **Lancer des plans généraux de thèmes de recherche sur les secteurs d'avenir.**
- **Garantir l'indépendance des enseignants-chercheurs** et l'inscription de leur travail sur le temps long, par un statut national unique et des financements pérennes.
- **Promouvoir le caractère collectif de la recherche et de l'enseignement** en sortant le service public de la logique de compétition généralisée entre établissements et laboratoires. Créer un service public de la publication scientifique pour garantir l'accès ouvert et gratuit aux publications universitaires et scientifiques, aujourd'hui largement privatisées.
- **Garantir des moyens humains et des conditions de travail pour la recherche** par l'embauche de 30 000 personnels statutaires dans les universités et la recherche, la titularisation des personnels précaires et la revalorisation des bas salaires.

➔ Favoriser la production et le transfert des connaissances finalisées pour la bifurcation écologique

- **Garantir un financement 100 % public des instituts de recherche** impliqués dans la bifurcation écologique, afin de libérer cette recherche du poids des lobbys.
- **Mettre les missions des différents instituts dans le domaine de l'énergie** en cohérence avec la politique de la Nation, afin qu'elles participent toutes au développement des énergies renouvelables, à la sobriété énergétique et à la sortie du nucléaire.

D/ FAVORISER DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

Dans son rapport France 2050, l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - l'agence de la transition écologique, proposait 4 scénarios de planification écologique de « manière volontairement contrastée » selon « des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ».

Cette classification permet de bien appréhender les différences de visions politiques portées. Ainsi, il semble clair que les scénarios « 3-Technologies vertes » et « 4-pari réparateur » correspondent à la vision proposée dans le projet de loi Industrie Verte du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.

À l'inverse, les scénarios « 1- Générations frugales » et « 2- Coopérations territoriales » correspondent davantage à la vision que défend notre contre-projet.

La première exigence qu'implique l'accélération du changement des systèmes de production, de distribution et de consommation réside dans l'acceptation par les pouvoirs publics d'une nouvelle politique de sobriété.

Il s'agit de percuter les modes de consommation, qu'ils soient individuels, collectifs, industriels, et pour reprendre les mots de l'ADEME, de faire en sorte que « la consommation de biens devienne mesurée et responsable » et que « le partage se généralise ».

Autrement dit, nous devons transformer la demande en agissant par « des investissements massifs dans les solutions d'efficacité et d'énergies renouvelables ». L'efficacité énergétique implique d'identifier les besoins dans le cadre d'un monde aux ressources limitées : c'est en partant des besoins vitaux, insatisfaits ou mal satisfaits, ainsi que des besoins menacés par l'actuel mode de vie dominant, que nous devons orienter les investissements publics.

L'efficacité suppose aussi de distinguer les besoins d'intérêt général des besoins capitalistes : l'innovation technologique qui vise à maintenir

les situations financières par l'offre de produits qualifiés d'innovants alors même qu'ils n'offrent aucune utilité sociale ou écologique, doit être limitée.

Prenons l'exemple des téléphones intelligents (*smartphones*) : *Apple* ou *Samsung* mettent sur le marché de nouveaux modèles à coup de stratégies marketing qui surfent sur la demande d'une consommation irresponsable tant d'un point de vue de l'impact environnemental que des conditions sociales de production. Or, il est avéré que les derniers modèles ne présentent pas d'avancées technologiques remarquables. Une batterie un peu plus performante, un processeur un peu plus rapide, un appareil photo un peu plus précis. Rien de révolutionnaire surtout pour les usages qui en sont faits par la très large majorité des consommateurs non professionnels. Le design est en réalité le principal argument de vente : comme pour les vêtements et les sacs, les producteurs ne visent plus l'utilité mais le signifiant culturel de l'objet, le haut de gamme en format poche.

Ainsi, chaque année, la compétition entre les producteurs les amènent à fabriquer et vendre des centaines de millions d'appareils électroniques, gourmands en matières rares, en plastique et en main d'œuvre peu qualifiée et mal payée. Le résultat : des millions d'appareils numériques qui ne servent plus, « abandonnés dans les tiroirs, » d'autres millions devenus inutilisables à l'obsolescence programmée et des filières du recyclage et du reconditionnement scandaleusement insuffisantes pour répondre aux besoins de sobriété en matière d'extraction minière, de production des plastiques et d'emballages.

Cet exemple illustre parfaitement deux logiques contradictoires et irréconciliables :

- La première, basée sur la politique de l'offre, mène à la surproduction, surexploitation, surconsommation et pollue au delà des capacités de régénération des ressources ;
- La seconde, basée sur la politique de la demande, invite à limiter les productions, ralentir l'exploitation des ressources et satisfaire des besoins, pour « optimiser » la régénération des ressources.

L'éco-conception comme règle d'or des nouvelles productions

Selon la Commission européenne, l'actuel modèle économique « linéaire » – reposant sur le triptyque produire, consommer, jeter – « n'offre pas suffisamment d'incitations aux industriels » pour passer à un modèle plus circulaire.

Au niveau européen, la réglementation a posé un cadre dès 2009, soit il y a déjà 14 ans, avec la directive 2009/125/CE sur l'écoconception, complétée en 2010 par la directive 2010/30/UE sur l'étiquetage des produits. On pourra peut-être bientôt ajouter la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en cours de négociation et qui contraindra les entreprises européennes et intervenant sur le marché européen à veiller au respect de normes environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.

En France, il a fallu attendre la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGEC (2020) – qui prévoit la mise en place de plans quinquennaux d'éco-conception pour les filières les plus polluantes – et la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique dite loi REEN (2021), qui prévoit elle un référentiel général d'éco-conception des services numériques avec une entrée en vigueur en 2024.

Ce projet de loi industrie verte devrait être l'occasion de renforcer la législation et les incitations aux industriels à travers notamment la mise en place de conditions sociales et environnementales aux aides publiques directes et indirectes.

Parmi ces conditions, nous défendons l'obligation pour toutes les entreprises, pas seulement pour les plus polluantes, d'adopter une démarche d'éco-conception à 5 ans à travers laquelle les entreprises s'engagent à une approche dite de « *cycle de vie des produits et des lieux de production* ».

Cette approche consiste à évaluer l'impact environnemental de chacune des étapes depuis sa conception jusqu'à sa distribution. C'est aussi une approche par filière et par chaîne de valeur qui nécessite un co-pilotage impliquant les représentants des filières, les collectivités territoriales et l'État.

L'industrie verte doit pour cela être pensée comme une industrie sobre :

- **réduction des volumes importés**
- **lutte contre le gaspillage industriel et réduction des déchets**
- **réparabilité et maintenance des produits**
- **gestion durable du transport (logistique verte)**

C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS LES MESURES SUIVANTES :

➔ Assurer l'encadrement d'un nouveau modèle de production

- **Soutenir directement et accompagner les filières pour l'établissement de plans quinquennaux d'éco-conception par l'action de l'État.**
- **Élargir l'obligation d'établissement d'un plan d'éco-conception** à l'ensemble des filières (la loi AGECL limite aux filières les plus polluantes).
- **Instaurer des normes d'éco-conception** avec un seuil minimal à respecter pour toute mise sur le marché, assortie d'un devoir d'information claire du consommateur via un éco-score intégrant l'indice de réparabilité, un indice de durabilité.
- **Créer des labels nationaux** dans le reconditionnement et le réemploi.
- **Interdire l'importation de produits** ayant eu une note de l'avant-dernière et dernière catégorie à l'affichage environnemental de l'ADEME.
- **Interdire l'exportation de déchets industriels**, et rendre obligatoire la remise des produits usagés aux éco-organismes.
- **Soumettre chaque projet d'infrastructure d'ampleur à une évaluation** de sa pertinence écologique et sociale et l'établissement d'un bilan écologique global.

- **Mettre un terme à l'obsolescence programmée**, et augmenter la durée de vie des objets par le reconditionnement
 - . Étendre les garanties légales des produits de 2 à 5 ans, et assurer à 10 ans les garanties des produits électroménagers et numériques.
 - . Rendre obligatoire la mise à disposition des stocks de pièces détachées existants.
 - . Abaisser la TVA sur la réparation et le 100 % reconditionné en France.

➡ Garantir l'exemplarité de la commande publique

- **Augmenter la part de marché réservée aux structures de l'économie sociale et solidaire.**
- **Conditionner la commande publique** à l'établissement d'un plan de vigilance et un plan d'éco-conception pour les entreprises de plus de 250 salariés.
- **Donner la priorité aux circuits courts** et instaurer un critère de distance.
- **Exclure des marchés publics** des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière de réduction des émissions de CO₂.
- **Conditionner chaque investissement direct étranger** réalisé pour financer un projet industriel à la signature d'un contrat d'implantation entre l'État, la région et le financeur, avec des engagements sociaux, environnementaux et de créations d'emplois.

➡ Mettre en place la logistique verte

- **Rompre avec la culture du juste à temps et des flux tendus, sources de moins-disant écologique et de ruptures de charge.**
 - . Définir une feuille de route permettant la transition énergétique du secteur de la logistique et de la livraison de marchandises, par la réalisation d'objectifs intermédiaires.
 - . Assurer des stocks de sûreté, en priorité dans les secteurs stratégiques afin d'assurer la production en cas de pénurie.

- **Développer le transport propre**
 - . Mettre en place des prêts à taux zéro garantis par l'État pour le renouvellement des flottes vers des véhicules propres.
 - . Installer des bornes de ravitaillement en énergies alternatives à destination des flux logistiques.
 - . Bloquer les prix des véhicules hybrides et électriques à la vente en France pour garantir leur accessibilité sociale.
- **Mettre fin à la surconsommation d'emballages**
 - . Reconnaître le statut de déchet des emballages logistiques.
 - . Adapter les volumes d'emballage aux volumes livrés.
 - . Rendre obligatoire pour les plateformes de commerce en ligne de proposer la livraison avec emballage réemployable.
- **Structurer la logistique territoriale**
 - . Renforcer la part du train dans la logistique globale.
 - . Développer la logistique fluviale en accordant notamment plus de moyens à Voies navigables de France (VNF).
 - . Améliorer la logistique urbaine dans la planification territoriale.
 - . Expérimenter les livraisons en horaires décalés dans les grandes agglomérations.
 - . Créer un label de la logistique durable pour les entreprises engagées dans la mutualisation des flux de livraison du dernier kilomètre.

